

Briefing

Forêts ; droits fonciers et acquisitions foncières

Mots clés :

Foresterie communautaire, société civile, gouvernance forestière, droits fonciers, moyens de subsistance



Date de publication

Août 2019

Points clés

Une foresterie communautaire inclusive nécessite un cadre juridique uniforme, cohérent et clair, soutenant les droits des CLPA, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de procédures administratives justes et accessibles aux communautés.

Les politiques devraient renforcer la gouvernance forestière tout en accordant la priorité aux structures et initiatives locales existantes et en impliquant explicitement les personnes vulnérables et marginalisées (femmes et populations autochtones) dans la prise de décision.

Les décideurs politiques devraient respecter leurs engagements en matière de gouvernance forestière tels que prévus dans les APV-FLEGT. L'UE devrait renforcer la mise en œuvre du plan d'action FLEGT, notamment concernant la protection des forêts et les droits des communautés locales.

La société civile peut faire émerger une vision nationale commune grâce à la représentation directe des communautés locales dans les dialogues multipartites, et par l'inscription des droits des communautés dans les réformes juridiques foncières et forestières.

En quoi les communautés sont-elles un élément clé de la protection des forêts du bassin du Congo

Les forêts sont mieux protégées lorsqu'elles sont gérées par les communautés locales qui en dépendent. Dans le bassin du Congo, la foresterie communautaire a le potentiel nécessaire pour améliorer les conditions de vie en milieu rural, aider à protéger et à gérer durablement les ressources naturelles (notamment les forêts) et contribuer à atteindre les objectifs climatiques. Mais pour ce faire, les décideurs politiques doivent s'assurer que les textes qui régissent la foresterie communautaire garantissent les droits fonciers coutumiers et attribuent aux communautés locales le pouvoir de gérer les forêts. Cette note d'analyse décrit la manière dont Fern et ses partenaires ont contribué au projet CoNGOs en vue d'améliorer les moyens de subsistance des communautés du bassin du Congo dépendantes des forêts, notamment grâce à une meilleure gouvernance forestière et de meilleures pratiques. Le projet a également influencé des politiques dans la région du bassin du Congo et dans l'Union européenne (UE). Le dialogue mené entre les gouvernements, les institutions de l'UE, les organisations de la société civile et les communautés sur la foresterie communautaire a atténué les perceptions négatives qui pouvaient exister à son sujet, en démontrant de quelle manière elle peut aider à préserver les forêts tropicales et améliorer les moyens de subsistance.¹

Des moyens de subsistance équitables grâce aux forêts

Des millions de gens dépendent des forêts du bassin du Congo, en Afrique centrale, dont

une majorité de femmes.² D'une superficie de près de deux millions de kilomètres carrés, la forêt tropicale du bassin du Congo est la deuxième plus grande de la planète.³ Ses

La bonne gestion des forêts dépend d'une première étape essentielle : un cadre juridique clair et juste qui reconnaît les droits des populations locales

forêts fournissent habitats, matériaux de construction, médicaments, viande, fruits sauvages, légumes et épices. Elles régulent le climat et le débit d'eau au niveau local, jouent un rôle majeur pour la conservation des sols et abritent des milliers d'espèces végétales et animales endémiques. Ces forêts demeurent quasiment intactes en comparaison à d'autres écosystèmes tropicaux. Mais la déforestation s'accroît à mesure qu'augmente la demande en produits

agricoles, en énergie et en bois. Au cours des deux dernières décennies, de grands propriétaires terriens ont fait l'acquisition de près de 18 millions d'hectares de terres du bassin du Congo pour les convertir en plantations de palmiers à huile, de caoutchouc et de cacao.⁴ Cette situation est en train d'impacter l'accès des communautés aux terres et aux forêts de manière critique. Cependant, cette menace pourrait être contrée par un engagement politique accru en faveur du renforcement et du soutien de la foresterie communautaire (Encadré 1).

La foresterie communautaire est l'une des voies explorées par les parties prenantes de la société civile du Cameroun et, plus récemment, de République centrafricaine et de République du Congo, pour soutenir une gestion et un développement durables et responsables. Tous les pays de la région du bassin du Congo sont impliqués dans un processus d'accord de partenariat volontaire (APV) avec l'UE, en vertu du plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges

commerciaux FLEGT (Encadré 2). Le Cameroun, la République centrafricaine et la République du Congo ont tous trois signé un APV avec l'UE. Ces pays mettent également en œuvre le programme national REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) ainsi que les contributions déterminées au niveau national (CDN) afin de respecter leurs engagements de mettre fin à la déforestation et d'enrayer le changement climatique. La gestion communautaire des forêts, comprenant la protection et la restauration des forêts, est un trait commun aux différentes stratégies nationales REDD+ de la région. Le Cameroun et la République centrafricaine ont tous deux intégré la foresterie communautaire dans leurs CDN.

Cependant, la foresterie communautaire est une approche ascendante relativement nouvelle dans la région. De plus, sa réputation est entachée par les défis qui se sont posés au Cameroun,⁵ pays pionnier de la foresterie communautaire dans la région depuis vingt ans.⁶ Dans ce contexte politique complexe, bien que prometteur, il est urgent d'accroître le soutien politique au développement de la foresterie communautaire dans la région, à travers la recherche, la mise en place de projets pilotes et le plaidoyer. Le projet CoNGOs a été l'occasion de s'appuyer sur des travaux antérieurs pour garantir les engagements en matière de foresterie communautaire et de soutenabilité des moyens de subsistance pris dans le processus des APV FLEGT. Ces accords fournissent un espace politique capital pour discuter des solutions qui profitent aux communautés. Ils constituent un levier fondamental pour le changement dans la sous-région.

Ce briefing se focalise sur des travaux récents effectués dans le cadre du projet

Encadré 1. Qu'est-ce que la foresterie communautaire ?

La foresterie communautaire peut améliorer les moyens de subsistance au niveau local, réduire la déforestation, améliorer la qualité des forêts et renforcer la bonne gouvernance grâce à une plus grande participation des populations locales. Elle peut être définie ainsi :

« Une situation dans laquelle les communautés ont le droit de gérer les ressources forestières dont elles dépendent, avec pour objectif d'améliorer leurs conditions de vie. Cela fait référence à la gestion des forêts par et du point de vue des communautés [...] Les forêts communautaires doivent être comprises comme des zones qui permettent l'exercice d'une série d'activités socio-économiques et écologiques qui, lorsque prises ensemble, constituent la "foresterie communautaire". »¹³

Encadré 2. Comment les Accords de partenariat volontaire promeuvent la foresterie communautaire

Les accords de partenariat volontaire (APV) font partie du Plan d'action de l'UE relatif à l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (acronyme anglais FLEGT) et visent à garantir que le bois et ses produits dérivés exportés vers l'UE proviennent de sources légales. Les APV ont également pour objectif de renforcer la légalité grâce à d'ambitieuses réformes de gouvernance prévoyant la consolidation des droits des habitants des forêts et leur participation à la gouvernance forestière.¹⁴ Les donateurs ont traditionnellement apporté leur soutien à la foresterie communautaire à travers des programmes d'aide et des projets à court terme. À l'inverse, l'approche juridique des APV permet de s'attaquer aux questions systémiques et donc de s'inscrire dans la durée. Dans le cas d'un APV élaboré en vue de soutenir la foresterie communautaire, les questions d'ordre systémique peuvent être : la clarification et la révision des lois et des textes d'application relatifs aux droits d'accès et d'usage des ressources forestières, les conditions de gestion et l'accès aux financements. Ce sont des conditions essentielles pour renforcer les moyens de subsistance des communautés.

CoNGOs financé par le DFID, menés par Fern et ses partenaires, le Centre pour l'environnement et le développement (CED) au Cameroun, le Centre pour l'information environnementale et le développement durable (CIEDD) en République centrafricaine, ainsi que le Forum pour la gouvernance et les droits de l'Homme (FGDH) et l'Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH) en République du Congo. Il examine les leçons tirées du projet, notamment les facteurs qui favorisent ou entravent la foresterie communautaire, et formule des recommandations pour la suite.

Consolider les politiques malgré les menaces

Parmi les priorités majeures de la sous-région, il convient de s'attaquer à l'exploitation illégale des forêts et d'améliorer le contrôle des populations locales sur les décisions relatives à la manière dont sont utilisées et gérées les ressources forestières – pas seulement en termes d'accès et de moyens de subsistance mais aussi dans le cadre d'une vision plus large du développement des communautés et eu égard à leurs besoins en termes de revenus financiers.

Au Cameroun, CED et d'autres membres du consortium ainsi que des organisations locales de la société civile se sont servis du projet pour demander une révision de la grille de légalité de l'APV (une vue d'ensemble résumée des conditions juridiques et des preuves exigées pour démontrer l'origine légale du bois au niveau national) pour les forêts communautaires.

En République centrafricaine, CIEDD et des membres de la plateforme Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement (GDRNE), ainsi que des partenaires du consortium – Rainforest Foundation UK (RFUK), Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers de Centrafrique (REPALCA) et Well Grounded – ont collaboré pour la promotion des droits des communautés forestières à l'accès, la surveillance et la gestion des ressources forestières, y compris dans l'APV et les processus REDD+. En outre, ces organisations ont contribué à l'élaboration et la mise en œuvre de la législation régissant la foresterie communautaire.⁷

En République du Congo, Fern, FGDH et l'OCDH ont collaboré avec des partenaires du consortium – Client Earth, Comptoir Juridique Junior, Forest Peoples Programme (FPP) et l'Organisation pour le développement et les droits humains au Congo (ODDHC) – ainsi qu'avec des plateformes locales travaillant sur l'APV et la REDD+. Les efforts ont notamment consisté à peser sur la rédaction des dispositions spécifiques à la foresterie communautaire dans le projet de nouveau code forestier et à réclamer une mise en œuvre plus solide de l'APV. Sur ce dernier point, l'attention a été portée en particulier sur la mise en conformité des exploitants forestiers quant à leur obligation de créer des zones dédiées aux communautés dans leurs concessions forestières (les séries de développements communautaires - SDC), ainsi que sur le soutien à la création de projets pilotes de

forêts communautaires au sein de ces zones dédiées. Cependant, bien que leur rôle apparaisse important pour le respect des droits des communautés, la superficie des SDC est souvent trop petite pour constituer une vraie forêt communautaire. Elles ouvrent tout de même la voie au développement de projets pilotes respectant les limites du cadre juridique actuellement en vigueur (lequel n'a pas encore établi de catégorie de droits forestiers distincte pour la foresterie communautaire en République du Congo).

Influencer les politiques

L'une des premières étapes essentielles à la bonne gestion des forêts réside dans l'élaboration d'un cadre juridique clair et juste, qui incorpore les droits des populations locales et leur permet de participer aux processus de prise de décision politiques.

Au Cameroun, c'est à travers la Plateforme forêts et communautés que CED et des membres du consortium ont développé un plan d'action de plaidoyer proposant une réforme du cadre juridique de la foresterie communautaire afin qu'il participe à enrichir les CDN. Ils ont également participé à renforcer les capacités techniques et opérationnelles des communautés pour la gestion de leurs forêts et la diversification de leurs activités génératrices de revenus. L'implication des communautés et des populations autochtones dans la gestion des forêts est un élément crucial pour combattre le changement climatique et contribuer aux CDN. Ces efforts ont notamment abouti à la production d'un guide sur l'élaboration d'un plan simple de gestion (PSG) participatif. Ce document aide les communautés à participer au processus de révision du PSG tout en limitant les coûts prohibitifs normalement associés à la procédure et, de fait, réduit la dépendance des communautés aux soutiens extérieurs.⁸ Une communauté au Cameroun a pu mener à terme la procédure de révision de son PSG en se servant du guide – ce qui fournit des leçons importantes dont d'autres pourront s'inspirer.

En République du Congo, le consortium a travaillé avec la Plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF) pour élaborer de façon conjointe des positions sur une vision commune de la foresterie communautaire et, grâce aux contributions de l'administration forestière, une feuille de route nationale pour la foresterie communautaire.⁹ L'une des demandes principale a porté sur le fait que

les sociétés d'exploitation forestière doivent respecter leurs obligations sociales et environnementales, et donc rétrocéder des terres pour que les communautés puissent y exercer leurs activités. Grâce à la pression de la société civile et du gouvernement, cinq sociétés supplémentaires vont créer des séries de développement communautaire au sein de leurs concessions, dans lesquelles les communautés pourront mener des activités génératrices de revenus.

Le projet a également vu émerger de grands promoteurs de la foresterie communautaire. Par exemple, en République du Congo, la ministre de l'économie forestière, Rosalie Matondo, est devenue ambassadrice de la foresterie participative (y compris la foresterie communautaire) pour l'Afrique centrale. Elle promeut les droits des communautés et soutient le développement de nouveaux modèles de foresterie communautaire offrant aux communautés un meilleur accès à des forêts en bon état, plutôt qu'à des forêts dégradées.

Un autre succès réside dans l'accord conclu en janvier 2019 entre le Conseil départemental de la Sangha, FGDH et OCDH, pour collaborer à la création de deux forêts communautaires pilotes d'environ 3000 hectares (combinés) dans le département septentrional de la Sangha. Parallèlement, les plateformes REDD+, APV et Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) ont tenu des rencontres y compris des dialogues au niveau local entre les communautés, la société civile, les autorités gouvernementales et les exploitants forestiers impliqués dans les processus APV et REDD+.¹⁰ Elles ont joué un rôle crucial pour rendre constructives les interactions entre les principales parties prenantes de ces processus et les groupes marginalisés. Il en ressort que les droits des communautés ont été intégrés au projet de lettre d'intention que la République du Congo s'apprête à signer avec l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) pour le financement de son plan d'investissement REDD+.

Faire le lien entre les communautés locales et les agendas politiques nationaux et régionaux

L'une des principales réussites du projet CoNGOs réside dans la participation accrue des groupes marginalisés, y compris les femmes, dans les discussions sur la

foresterie communautaire et la gouvernance forestière, étant donné qu'ils sont sévèrement touchés par la disparition des forêts. Il a fallu travailler avec des journalistes et des réseaux de radios communautaires pour sensibiliser le grand public, à l'aide de vidéos et d'autres médias, aux principaux problèmes.¹¹ Cette collaboration a contribué à établir un contact avec le public et les communautés de zones reculées et permis d'informer les groupes vulnérables sur la gouvernance forestière, les droits des communautés et la participation à la gestion des forêts. Ceci a conduit certaines communautés à réclamer un soutien pour créer des forêts communautaires pilotes.¹² Un autre succès majeur résulte des activités de plaidoyer menées en faveur de la représentation directe des communautés et des populations autochtones dans les structures de l'APV en République centrafricaine. En effet, pour la première fois depuis le lancement du processus APV dans ce pays, des communautés locales et populations autochtones ont pu siéger à des réunions sur l'APV et bénéficier d'un accès à des formations et un financement pour pouvoir y participer efficacement. Ils ont pu y exprimer leurs préoccupations concernant la violation des droits des communautés, revendiquer leur besoin de disposer d'opportunités pour exercer des activités génératrices de revenus et invoquer des règles internationales des droits de l'Homme (par exemple, en se fondant sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones pour affirmer leur droit à la souveraineté territoriale).

Construire une vision commune pour le futur

L'avènement d'un avenir meilleur pour le bassin du Congo dépendra de la capacité des

pays de la sous-région à gérer leurs ressources naturelles de manière transparente et responsable. Cela signifie qu'au niveau national, une vision commune pour la foresterie communautaire est vitale. Certains pays du bassin du Congo ont déjà élaboré ce type de visions, bien qu'elles soient loin d'être complètes. Néanmoins, le renforcement des droits des communautés dans les réformes juridiques foncières et forestières en cours, à travers les dialogues multipartites des APV et des processus liés au climat, peut aider à harmoniser les priorités locales et consolider les différents droits fonciers et forestiers. En parallèle, l'appui de la société civile à la recherche et aux actions de plaidoyer devrait permettre de démontrer l'intérêt de promouvoir le développement d'une foresterie communautaires durable sur le long terme.

Enfin, il est primordial de renforcer la gouvernance forestière à l'échelle des communautés en s'appuyant sur des structures ou initiatives communautaires existantes et en s'assurant de l'implication des groupes marginalisés (les femmes et les populations autochtones) qui sont également des acteurs clés des initiatives de forêts communautaires. Cet objectif peut être atteint grâce à des approches ascendantes et au respect des principes du consentement libre, informé et préalable pour renforcer les communautés locales et les populations autochtones afin qu'elles aient réellement leur mot à dire.

Marie-Ange Kalenga

Marie-Ange Kalenga est Responsable de la campagne Forêts et Développement à Fern.

À propos du projet

Le présent document est l'un des cinq briefings portant sur le projet « Collaboration d'ONG en faveur de moyens de subsistance communautaires équitables et durables dans les forêts du bassin du Congo » (CoNGOs). Lancé en 2016 dans le bassin du Congo – où la deuxième plus grande forêt tropicale du monde fournit des moyens de subsistance à 40 millions de personnes – ce projet vise l'amélioration des moyens de subsistance des communautés qui dépendent des forêts grâce à une meilleure gouvernance et de meilleures pratiques. Les partenaires du projet estiment que le renforcement organisationnel et le renforcement des capacités des OSC et des communautés locales pour garantir et promouvoir des droits et initiatives en matière de foresterie communautaire a été essentiel pour atteindre cet objectif. Le Projet CoNGOs était dirigé par IIED avec un consortium d'ONG partenaires dans cinq pays. Royaume-Uni : ClientEarth, Fern, Forest Peoples Program, Rainforest Foundation UK, Well Grounded. Cameroun : Association OKANI, Centre pour l'environnement et le développement, INADES-Formation. République centrafricaine : Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers de Centrafrique, Centre pour l'information environnementale et le développement durable. République du Congo : Organisation pour le développement et les droits humains au Congo, Forum pour la gouvernance et les droits de l'Homme, Comptoir Juridique Junior, Observatoire congolais des droits de l'Homme. République Démocratique du Congo : Tropenbos International.



Knowledge Products

L'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED) promeut le développement durable, en reliant les priorités locales aux défis mondiaux.

Fern a pour mission de parvenir à une plus grande justice sociale et environnementale, en se concentrant sur les forêts et les droits des peuples des forêts dans les politiques et pratiques de l'Union Européenne.

Le CIEDD, basé en République centrafricaine, défend les droits des communautés et la gestion transparente et inclusive des forêts et des ressources naturelles.

L'OCDH milite pour la promotion, la défense et la protection des droits humains en République du Congo.

Contact

Anna Bolin
anna.bolin@iied.org

80–86 Gray's Inn Road
Londres, WC1X 8NH
Royaume Uni

Tél : +44 (0)20 3463 7399
www.iied.org

L'IIED vous invite à lui faire part de tout commentaire via @IIED et www.facebook.com/theiied

ISBN 978-1-78431-744-7

Cette étude a été financée par UK Aid du gouvernement britannique. Toutefois, les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement britannique.

Ce document n'engage que la responsabilité de ses auteurs et ne reflète pas nécessairement les vues de tous les membres du consortium.



Références

¹ Billard, E (2019) Un potentiel en jachère ? Revue des appuis européens à la foresterie communautaire dans le Bassin du Congo. Fern. <http://bit.ly/2M8lhY2> / ² Gray, E, Veit, P, Altamirano, J-C, Ding, H, Rozwalka, P, Zúñiga, I, Witkin, M, Borger, FG, Lucchesi, A, Carvalho Pereda, P and Ussami, KA (2015) The economic costs and benefits of securing community forest tenure: evidence from Brazil and Guatemala. World Resources Institute. <http://bit.ly/2M8SB0T> / ³ Marquant, B, Mosnier, A, Bodin, B, Dessard, H, Feintrenie, L, Molto, Q, Gond, V, Bayol, N, Batti, A, Eba'a Atyi, R and Chevalier, J-F (2015) Importance des forêts d'Afrique centrale. In : De Wasseige, C, Tadoum, M, Eba'a Atyi, R, Doumenge, C (eds) Les forêts du Bassin du Congo – forêts et changements climatiques. Neufchâteau, Weyrich. <http://agritrop.cirad.fr/578938> / ⁴ Land Matrix. By target region. <https://landmatrix.org/data/by-target-region> / ⁵ Fern (2018) Community forests in Cameroon: what have we learnt so far? <http://bit.ly/30TBqEV> / ⁶ Kenfack Essougong, UP, Foundjem-Tita, D and Minang, PA (2019) Addressing equity in community forestry: lessons from 20 years of implementation in Cameroon. *Ecology and Society* 24(1):9. <https://doi.org/10.5751/ES-10656-240109> / ⁷ Plateforme GDRNE (2019) Note thématique sur la faisabilité d'une grille de légalité pour les forêts communautaires en République Centrafricaine. <http://bit.ly/2MyktvO> / ⁸ CED and Fern (2018) Processus de révision d'un Plan Simple de Gestion : guide simplifié à usage communautaire. <http://bit.ly/2SBAnX7> / ⁹ CoNGOs (2017) Feuille de route de la foresterie communautaire issue de l'atelier de dialogue national tenu les 9 et 10 février 2017 à Brazzaville. <http://bit.ly/33amaWj> / ¹⁰ OCDH (2019) Rapport de la tournée de plaidoyer des communautés locales et populations autochtones, Brazzaville, 25-30 Mars 2019. <http://bit.ly/2Gld615> / ¹¹ CIEDD, GDRNE (CoNGOs) (2019) Micro-trottoir : la gouvernance forestière et climatique en RCA du point de vue des communautés locales. <https://loggingoff.info/library/7348> / ¹² Eualie, G (2019) La foresterie communautaire : opportunité ou chimère pour les femmes du Bassin du Congo ? Fern. <http://bit.ly/2T0yVxW> / ¹³ Merlet, M (2015) Document for discussion between Fern and its partners: community forests. Fern. <http://bit.ly/2Yiv6VA> / ¹⁴ Fern (2016) Do FLEGT VPAs improve governance ? Examining how FLEGT VPAs are changing the way forests are owned and managed. <http://bit.ly/2JMHsBu>